



Une eurl peut elle investir dans une autre?

Par **audreyng**, le **14/03/2012** à **01:37**

Bonjour,

Actuellement à la tête d'une EURL dans le domaine de l'assurance, j'aimerais en créer une autre dans un tout autre domaine. Pour cela j'aurais voulu savoir si je pouvais investir une partie des fonds de la 1ère dans la 2e. Créer une holding serait-il plus facile? Une holding peut elle injecter de l'argent reçu d'une de ses filiales dans une autre?

Merci